



8 Route de Savanna CS 91019
 97864 – SAINT PAUL CEDEX
 Tél : 0262 - 32 00 00 / Fax : 0262 - 33 91 28

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

FR69ZZZ525866IA00000741260001

Nom, Prénoms et Adresse du Payeur :

.....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LA CREOLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA CREOLE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR69ZZZ525866

Adresse du site :

Référence Site : (OBLIGATOIRE) _____

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, prénom		Nom	LA CREOLE
Adresse		Adresse	8 ROUTE DE SAVANNA
Code postal		Code postal	97460
Ville		Ville	SAINT PAUL
Pays	France	Pays	France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Prélèvement Mensuel Récurent Prélèvement Trimestriel

Signé à Saint-Paul,
 Le _____

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur : LA CREOLE

Kapper : **JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**
 En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA CREOLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA CREOLE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.